

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Patricia Girard

<https://www.cadre21.org/membres/6478191dbe75d73f8605c5fb>

Date d'obtention : 2022-02-24 16:24:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto est fait en toute bienveillance. Elle apporte un sentiment de sécurité aux jeunes, aux parents et aux intervenants qui l'utilise.

Elle est un bon guide qui m'assure de poser les bonnes questions sans teinter les réponses du jeune. Elle doit être fait rapidement dès la dénociation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai certaine d'intervenir correctement et de poser les bonnes questions et surtout d'agir rapidement.

Je le ferai en toute bienveillance en étant rassurante pour la victime.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

J'agirai rapidement dès les dénonciations et je me ferai rassurante puisque la trousse me servira de guide complet.